Relevé de décisions
Commission de la Recherche
Du 02 juillet 2026 à 14h30
Amphi 100 - ENSIACET

Étaient Présents :
La Présidente : Dominique POQUILLON
Collège A : Renaud ANSART, Séverine CAMY, Christèle COMBES, Camille DUMAT-THEVENON, Florence MATHIEU, Éric PINELLI, Véronique ROIG, Patricia TAILLANDIER
Collège B : Micheline ABBAS, Maëlenn AUFRAY, Nicolas ROUX, Raphaële THERY-HETREUX, Rémi ZAMANSKY
Collège C : Julie BORNOT, Nicolas CAUSSE, Vanessa DURRIEU-PRAUD, Matthieu MERCIER
Collège E : Dominique DELEFORGE
Collège usagers : Emma BOUSQUET
Personnalités extérieures de catégorie 1 : Muriel MERCIER-BONIN
Participants statutaires : Bernard VIGUIER, Vincent CESAR, Vincent BURLAT, Nesrine YAHI
Invitée : Guillaume GENTILS, Anne IDKOWIAK, Sébastien TEYCHENE

Les procurations suivantes ont été données :
Lydia LAFFONT à Christèle COMBES,
Clotilde FRESSINET à Éric PINELLI,
Bruno SARENI à Renaud ANSART,

Départ de Julie BORNOT à 16h15, procurations :
Julie BORNOT à Florence MATHIEU

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel à projets équipements scientifiques du site toulousain (Résultats des classements) – pour vote
2. Informations sur AAPG ANR 2027
3. Point sur appel à projets 2026 (ETI + soutien mobilités doctorants)
4. Appel à projets ETI 2027
5. Questions diverses

Informations Présidence

Cf diaporama

Présenté par Dominique Poquillon

AGREENIUM – l'alliance de la formation et de la Recherche

Le salon s'est tenu le 1er juillet 2026 avec 200 participants doctorants autour de la vie de la recherche. Organisé depuis 15 ans, il réunit des personnes du Canada et d'Afrique du Sud.

Cette journée a été l'occasion d'échanger sur les défis actuels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et du métier qui fait monter en maturité et responsabilise les doctorants.

Bienvenue en France

Les relations internationales ont fait l'objet d'un audit CAMPUS France lundi et mardi dernier dans le cadre du label Bienvenue en France. Cet audit vise à évaluer l'adéquation entre les dispositifs d'accueil annoncés par l'établissement et ceux effectivement mis en œuvre au bénéfice des étudiants internationaux et des mobilités.

Les échanges avec les auditeurs ont constitué un retour d'expérience enrichissant, permettant de mieux comprendre la perception de l'établissement par des observateurs extérieurs ainsi que les leviers d'amélioration en matière de rayonnement international.

L'audit a notamment mis en évidence la complexité du paysage français de l'enseignement supérieur et de la recherche, souvent difficile à appréhender pour les étudiants internationaux. Cette complexité se retrouve notamment dans l'organisation du doctorat (école doctorale, établissement d'inscription, employeur ou organisme de financement) ainsi que dans le fonctionnement des unités mixtes de recherche (UMR), caractérisées par la multiplicité des tutelles, des employeurs, des outils de gestion et des sources de financement.

Interventions

Rémi Zamansky rappelle que Toulouse INP est actuellement titulaire du label Bienvenue en France à deux étoiles. Il indique que l'un des critères permettant d'obtenir une troisième étoile porte notamment sur le développement de l'offre de formation en anglais.

La Présidente précise que l'audit avait également pour objectif de vérifier la mise en œuvre effective des engagements pris par l'établissement lors de la demande de labellisation. Deux auditeurs, issus respectivement du monde universitaire et du secteur privé, ont conduit cette évaluation. Elle souligne l'importance de pouvoir présenter une stratégie internationale claire et cohérente.

Les échanges abordent également les enjeux liés aux accords internationaux nécessaires à la mobilité des étudiants. La Présidente rappelle que près de 30 % des doctorants de Toulouse INP sont de nationalité étrangère et souligne que la question du développement des enseignements en anglais constitue un sujet récurrent depuis de nombreuses années. Elle indique qu'une expérimentation menée en Belgique sur cette question a finalement été abandonnée.

Rémi Zamansky demande pour quand est prévu le retour de l'audit

=> la Présidente indique que le rapport d'audit n'a pas encore été transmis et qu'il n'est pas attendu avant la fin du mois de septembre 2026.

Patricia Taillandier souligne que l'offre de formation en anglais destinée aux doctorants demeure insuffisante. La Présidente rappelle que les doctorants représentent environ un étudiant sur cinq à l'échelle de l'établissement.

Nouvel audit HRS4R

La Présidente informe la Commission qu'un audit relatif au label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) se tiendra en présentiel le 10 juillet 2026. Les questions relatives à la recherche y occuperont une place importante.

Une enquête préparatoire a été menée auprès des maîtres de conférences récemment recrutés. Les premiers retours mettent en évidence plusieurs points de vigilance concernant le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des doctorants et des post-doctorants.

Les modalités de diffusion des offres de thèse constitueront un point d'attention de l'audit. Nous avons l'obligation de publier les offres sur la plateforme EURAXESS mais cet outil génère un nombre important de candidatures qui ne correspondent pas aux profils recherchés, ce qui limite son efficacité pour certains recrutements.

L'enquête souligne également les difficultés rencontrées par les chercheurs internationaux. La majorité des informations étant disponibles en français, les conditions d'accueil peuvent apparaître moins favorables pour les publics internationaux. Si ces derniers sont invités à participer à la journée d'intégration de l'établissement, un renforcement des dispositifs d'accompagnement et de formation dédiés pourrait être envisagé.

KEPPLAIR – Soirée de levée de fonds

Le projet repose notamment sur les travaux menés avec l'Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT). Elle souligne qu'il s'agit d'une réussite collective, associant les équipes de recherche, les partenaires académiques et les acteurs de la valorisation.

Ce projet vise le développement d'un ATR bombardier d'eau, dont les prochaines étapes concernent notamment la certification, nécessitant une nouvelle phase de financement.

À cette occasion, David Joubert a chaleureusement remercié Toulouse INP, l'IMFT ainsi que la SATT Toulouse Tech Transfer pour leur accompagnement tout au long du projet. Ces remerciements publics, ont été exprimés en présence de Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, ainsi que d'un conseiller de la Région et constituent une reconnaissance particulièrement appréciée de l'implication de l'établissement et de ses partenaires.

La Présidente salue une aventure scientifique, humaine et collective particulièrement remarquable.

KAIROS Inauguration du nouveau calculateur 1/7/26.

Inauguration, le 1er juillet 2026, du nouveau calculateur KAIROS, exploité par CALMIP. Le supercalculateur Kairos est hébergé à l'Espace Clément Ader à Toulouse dans une salle spécialisée qu'il partage physiquement avec les équipements de Météo-France, il vient compléter un parc de trois calculateurs déjà en fonctionnement.

Ce nouvel équipement est très performant et a notamment un fonctionnement particulièrement silencieux. C'est une innovation technologique. Cette nouvelle infrastructure renforce les capacités de calcul mises à disposition de la communauté scientifique.

Aujourd'hui, les chercheurs de Toulouse INP ont accès aux ressources de CALMIP sans facturation directe, les coûts d'infrastructure étant pris en charge par les établissements partenaires. Il faut souligner toutefois que ce modèle, notamment au regard de l'augmentation des coûts énergétiques, ne paraît pas soutenable à long terme.

La question d'une tarification auditable est posée et en cours d'instruction. Pour d'autres activités de recherche, telles que les expérimentations ou les manipulations en laboratoire, les coûts sont généralement supportés par les unités de recherche. Une réflexion est engagée. Cette réflexion s'inscrit dans un questionnement plus global sur le modèle de répartition des moyens de la recherche au sein de Toulouse INP.

Plus largement, la Présidente indique qu'un travail est engagé sur le modèle économique de la recherche au sein de Toulouse INP. Plusieurs critères de répartition des moyens peuvent être envisagés : surfaces occupées par les laboratoires, coûts réels des infrastructures, intensité de l'activité scientifique ou encore besoins spécifiques des différentes disciplines. Elle rappelle que les pratiques diffèrent aujourd'hui selon les écoles composantes de l'établissement, en raison de leur histoire. La Présidente souligne que ces différences conduisent à s'interroger sur les modalités d'une répartition équitable des moyens, en tenant compte notamment des coûts très variables selon les disciplines. À titre d'exemple, les besoins financiers d'un laboratoire de chimie ne sont pas comparables à ceux d'un laboratoire de mathématiques.

Par ailleurs, il a été souligné que la convention quinquennale de site arrivera à échéance le 31 décembre 2026. La préparation de la prochaine convention nécessitera de redéfinir, avec l'ensemble des tutelles, les principes de répartition des charges communes. La Présidente souligne le caractère à la fois stratégique et politique de ces discussions, le dernier exercice de ce type remontant à 2017.

Délégation globale de gestion (DGG) :

La Présidente rappelle que le ministère impose aux sites de développer les délégations globales de gestion (DGG) au sein des unités de recherche, avec pour objectif affiché de simplifier les modalités de gestion en confiant à une tutelle gestionnaire la réalisation d'une part importante des actes de gestion pour le compte des autres tutelles.

Si cette orientation peut apparaître pertinente en théorie, elle soulève de nombreuses difficultés dans sa mise en œuvre. Les unités de recherche sont souvent implantées sur plusieurs sites, disposent de bâtiments relevant de différentes tutelles et fonctionnent avec des responsabilités, des outils de gestion et des financements partagés. Dans ce contexte, la répartition des charges, notamment en matière de fonctionnement ou de travaux, demeure complexe.

La Présidente rappelle qu'à Toulouse INP, le principe la plupart du temps appliqué est celui selon lequel la tutelle qui héberge supporte les dépenses correspondantes (« qui héberge gère »).

La Présidente indique avoir reçu, la veille des vacances de Noël, un courrier du CNRS proposant que celui-ci assure la délégation globale de gestion de l'IMFT alors que ce laboratoire est en quasi-totale gestion INP.

Face aux sollicitations des organismes nationaux de recherche, les établissements universitaires toulousains ont décidé d'adopter une position commune afin de porter une vision cohérente de l'organisation de la gestion des unités de recherche et d'éviter des approches divergentes entre établissements.

Un courrier sera adressé aux ONR afin de poursuivre les échanges sur ce sujet.

La Présidente rappelle le contexte budgétaire actuellement difficile du CNRS. Elle souligne que, compte tenu du rôle majeur de cet organisme dans le paysage national de la recherche, il est essentiel d'adopter une approche pragmatique et de veiller à ce que les évolutions des modalités de gestion n'engendrent pas de réorganisations contre-productives. Les réflexions en cours doivent ainsi s'inscrire dans une démarche réaliste, conciliant simplification administrative et efficacité opérationnelle.

Interventions

Véronique Roig s'interroge sur l'existence d'une opposition entre les organismes nationaux de recherche (ONR) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), et demande si cette situation se retrouve également au niveau national. Rémi Zamansky demande quelles sont les motivations du CNRS dans cette évolution.

La Présidente répond que les discussions s'inscrivent dans un contexte national et qu'elles portent notamment sur les modalités de répartition des responsabilités de gestion entre les différents acteurs.

Cérémonie : les 50 ans du LCA

Cet événement a permis de retracer l'histoire du laboratoire et de mettre à l'honneur les personnes ayant contribué à sa création et à son développement.

La richesse et la réussite du laboratoire reposent en grande partie sur son ouverture, tant dans ses collaborations que dans sa capacité à développer des partenariats et à s'inscrire dans une dynamique collective.

Point n°1– Appel à projets équipement scientifiques du site Toulousain (Résultats des classements) – pour vote

Cf diaporama présenté par Éric Pinelli

Éric Pinelli rappelle l'importance de procéder rapidement aux commandes afin de sécuriser l'utilisation des crédits disponibles. Avec 69 projets déposés, cette édition de l'appel à projets constitue une réussite. Malgré une phase de classement complexe, compte tenu du nombre de dossiers et des moyens disponibles, les arbitrages ont pu être réalisés dans de bonnes conditions.

Présentation des résultats :

Concernant les financements TIRIS, il est rappelé que les projets sont répartis entre les équipements scientifiques classiques et les projets dits « de rupture », selon des critères d'éligibilité propres à TIRIS.

Le nombre de projets déposés témoigne d'un besoin largement supérieur aux crédits disponibles. Pour les projets relevant de l'Université de Toulouse, 45 dossiers ont été déposés, soit environ cinq fois plus que les capacités de financement. La situation est particulièrement marquée pour les projets de rupture : 13 projets, représentant près d'un million d'euros de demandes étaient éligibles, alors que l'enveloppe dédiée était quatre fois inférieure. Les arbitrages ont donc été réalisés afin d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles.

Méthode de classement

Éric Pinelli remercie les pôles scientifiques ainsi que le bureau des pôles pour le travail d'évaluation, de classement et d'interclassement réalisé.

Une première réunion a permis d'établir un classement des projets de Toulouse INP à partir des propositions des pôles scientifiques.

Dans le pôle MST2I, les premiers classements ne distinguaient pas les projets hors « rupture ». Les membres du pôle souhaitaient privilégier un cofinancement des projets de rupture, ce qui aurait conduit à modifier les règles de l'appel. Cette proposition n'a pas été retenue et un nouveau classement a été demandé.

Lors d'une seconde réunion, le pôle MST2I a présenté un classement parfaitement conforme aux règles de l'appel. Il est rappelé que Toulouse INP avait voté une enveloppe de 450 k€, pour un montant total de demandes avoisinant 1 M€.

Le classement détaillé est mis à disposition des membres de la Commission Recherche sur le porte-documents afin de garantir la transparence de la procédure. Les fiches projets ne figurent pas dans ce document mais pourront être consultés à la demande. Le tableau complet est disponible sur le porte-documents.

Les échanges ont notamment conduit aux arbitrages présentés dans le diaporama.

Il est enfin rappelé que, si les élus disposent d'une visibilité moindre sur l'ensemble des dossiers, le vote proposé repose sur la confiance accordée au travail d'évaluation conduit par les pôles.

Question soumise au vote :

Approuvez-vous le classement proposé par le bureau des pôles et le choix de Toulouse INP de financer les sujets classés ?

Votants avec procurations : 23

POUR 23

CONTRE

ABSTENTION

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2026-05

Point n°2– Informations sur AAPG ANR 2027

Cf diaporama

Présenté par Guillaume Gentils

Point n°3– Point sur appel à projets 2026 (ETI + soutien mobilités doctorants)

Cf diaporama

Présenté par Nesrine Yahi

Un point d'étape est présenté sur le suivi des appels à projets ETI 2026 ainsi que sur le dispositif de soutien à la mobilité des doctorants.

S'agissant du dispositif de soutien à la mobilité des doctorants, le succès rencontré en 2026 est confirmé. Comme l'année précédente, une enveloppe initiale de 15 000 € avait été allouée, complétée par une enveloppe supplémentaire de 10 000 €. Le nombre de demandes est en augmentation.

Interventions

Nicolas Caussé s'interroge sur le maintien d'un traitement des demandes au fil de l'eau, estimant que cette modalité pourrait devenir difficile à gérer compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers. Il demande si une réflexion est engagée afin de définir des critères de priorisation.

Il est indiqué qu'un retour d'expérience sera réalisé en décembre afin d'examiner les évolutions possibles du dispositif. Il est également proposé d'associer les nouveaux représentants des doctorants à cette réflexion en vue de la campagne 2027.

Éric Pinelli propose de conserver les modalités actuelles pendant une année supplémentaire avant d'envisager d'éventuelles évolutions.

Matthieu Mercier s'interroge sur la possibilité de rendre le dispositif plus flexible et demande comment les doctorants sont informés de l'état de consommation de l'enveloppe budgétaire.

Il est précisé que les doctorants sont informés de l'épuisement de l'enveloppe au moment du dépôt de leur demande. Afin d'améliorer cette information, une communication régulière sur le niveau de consommation de l'enveloppe pourrait être mise en place sur Mercure afin d'améliorer la visibilité du dispositif.

Point n°4– Appel à projets ETI 2027

Cf diaporama

Présenté par Nesrine Yahi et Guillaume Gentils

Les principes de l'appel à projets ETI 2027 sont présentés à la Commission Recherche. Il est proposé de reconduire le dispositif pour 2027 en y apportant plusieurs évolutions.

Les quatre volets de l'appel à projets sont rappelés. Il est ajouté cette année un dispositif de soutien aux mobilités sortantes via l'enveloppe Erasmus avec le service des Relations internationales.

Le calendrier prévisionnel de la campagne 2027 est présenté. Après avoir expérimenté un examen des dossiers en décembre lors de la campagne précédente, il est proposé de maintenir ce calendrier.

Il est indiqué que le formulaire de candidature electronique via un nouvel outil proposé par le gouvernement est en cours de finalisation et que des testeurs sont recherchés afin d'en vérifier la lisibilité.

Dominique Deleforge et Nicolas Caussé se portent volontaires et sont remerciés pour leur participation.

Interventions

Véronique Roig indique qu'à la lecture du règlement de l'appel, elle a compris que les demandes de financement pour la participation à des colloques n'étaient pas éligibles.

Il est confirmé que cette règle est identique à celle appliquée lors de la campagne précédente, à l'exception du volet 1, dédié aux enseignants-chercheurs et chercheurs nouvellement recrutés.

Véronique Roig regrette par ailleurs que le logo de Toulouse INP ne figure pas sur les supports de communication d'un colloque international auquel elle participe.

Vanessa Durrieu-Praud demande si un accompagnement par le service communication de Toulouse INP pourrait être envisagé.

La Présidente indique que cela n'est pas envisageable dans le cadre actuel, les moyens humains et budgétaires étant déjà fortement mobilisés.

Rémi Zamansky, en tant que rapporteur, souligne la difficulté d'évaluer certains dossiers portant sur des thématiques très éloignées de son domaine d'expertise. Il indique que certains critères sont parfois difficiles à apprécier et que l'exercice d'interclassement entre des projets très différents demeure délicat.

La Présidente rappelle que cet exercice implique d'accepter une part d'inconfort dans l'évaluation, tout en veillant à conduire les échanges avec bienveillance.

Nicolas Roux propose que le critère relatif à l'avis motivé de la direction du laboratoire soit davantage mis en évidence dans les documents de classement. Il suggère également de revoir le calendrier de la campagne.

Question soumise au vote :

La Commission Recherche est invitée à se prononcer sur les évolutions proposées pour l'appel à projets ETI 2027.

Votants avec procurations : 23

POUR 23

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n° 2026-06

Point n°5– Questions diverses

Intelligence artificielle

Raphaële Théry-Hétreux fait part de son étonnement concernant une formation sur l'intelligence artificielle dont le contenu, tant textuel que graphique, avait lui-même été généré par une intelligence artificielle.
La Présidente rappelle que l'établissement a la responsabilité d'informer et de former les personnels aux usages de l'intelligence artificielle. Elle souligne qu'il est indispensable que chacun développe une culture sur ces outils afin d'en maîtriser les usages et les limites, notamment en matière de protection des données. À défaut, l'établissement pourrait être mis en difficulté si un étudiant ou un agent estimait avoir subi un préjudice lié à une utilisation inappropriée de ces technologies.

Raphaële Théry-Hétreux indique être régulièrement sollicitée par des doctorants sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et demande si un financement d'abonnements à Claude via crédits laboratoire est possible.

La Présidente répond que cette possibilité n'est pas ouverte à ce stade, conformément aux orientations ministérielles. Elle rappelle qu'une réflexion est engagée sur les usages autorisés et le cadre d'utilisation de ces outils.

Elle précise qu'une charte relative à l'intelligence artificielle a été élaborée. Par ailleurs, une formation est accessible sur Moodle et permet, à son issue, d'obtenir l'accès à l'une des 100 licences mises à disposition de l'établissement.

Question de Raphaële Théry-Hétreux concernant les recommandations à formuler aux doctorants. La Présidente indique qu'un accord avec l'AMUE est attendu.

Mentorat des nouveaux enseignants-chercheurs

La Présidente revient sur les enseignements de l'enquête menée auprès des maîtres de conférences récemment recrutés. Celle-ci met en évidence une attente concernant la mise en place d'un dispositif de mentorat destiné à faciliter l'intégration des nouveaux enseignants-chercheurs.

Elle indique avoir été surprise par ce résultat, considérant que cet accompagnement s'effectuait généralement de manière informelle au sein des laboratoires. Les résultats de l'enquête montrent toutefois que cette pratique n'est pas systématique.

Une réflexion est donc engagée sur les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de mentorat.

Vanessa Durrieu-Praud propose que ce mentorat soit assuré, lorsque cela est pertinent, par un collègue du même laboratoire ou de la même école, sur la base du volontariat.

La Présidente indique qu'il pourrait être envisagé de demander à chaque laboratoire d'identifier des maîtres de conférences et professeurs volontaires afin de constituer un vivier de mentors. Les nouveaux enseignants-chercheurs pourraient ainsi choisir un mentor parmi ces volontaires.

Matthieu Mercier partage son retour d'expérience en tant que chercheur au CNRS. Il rappelle que le dispositif de parrainage y existe depuis plusieurs années mais estime qu'il n'a jamais réellement fait l'objet d'une évaluation. Selon lui, lorsque l'intégration se déroule correctement, le dispositif fonctionne naturellement. En revanche, lorsque des difficultés apparaissent, il est parfois constaté que la relation de parrainage n'a pas pleinement joué son rôle. Il souligne qu'il est essentiel d'être à l'écoute des besoins exprimés par les nouveaux arrivants.

Rémi Zamansky indique que, dans son laboratoire, cet accompagnement s'effectue déjà de manière assez naturelle et s'interroge sur l'intérêt de formaliser davantage cette pratique.

La Présidente rappelle que si cette organisation fonctionne dans de nombreux cas, elle ne répond pas à toutes les situations. La complexité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche peut conduire certains nouveaux enseignants-chercheurs à rencontrer des difficultés d'intégration. La mise en place d'un dispositif structuré permettrait ainsi de compléter les pratiques existantes, sans s'y substituer.

Rémi Zamansky souligne enfin que cette démarche lui rappelle la mise en place des comités de suivi individuel (CSI) des doctorants, qui ont introduit un dispositif plus formalisé.

La Présidente remercie l'ensemble des membres de la Commission Recherche pour leur participation.

Fin de séance à 17h55

La Présidente de Toulouse INP

Dominique POQUILLON